DOCUMENT A SAC-120504

SAC-120504

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 4 mai 2012

8 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon Campus de Moncton

Ord	re du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1.	Ouverture			G. Snow
2.	Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
3.	Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
4.	Correspondance	Information		G. Snow
5.	Adoption de l'ordre du jour	Décision	Х	G. Snow
6.	Adoption du procès-verbal SAC-120309	Décision	Х	G. Snow
7.	Affaires découlant du procès-verbal			G. Snow
	7.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les	Information		L. Castonguay
	élections des sénatrices et des sénateurs 7.2 (7.2) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de	Décision	х	N. Boucher JF. Richard
	l'Université 7.3 (10) Utilisation du système électronique pour les réunions des deux instances de gouvernance de	Décision	Х	MN. Ryan
	l'Université de Moncton 7.4 (11) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs	Décision	Х	MN. Ryan
	7.5 Axe de développement - environnement 7.6 Autres	Information Information		N. Boucher G. Snow

verso 🕸

Orc	lre du jour adopté (suite)	Action	Document (X)	Responsable
8.	Rapport du Comité des programmes		X	
	 8.1 Abolition de programmes d'ingénierie 8.2 Abolition de la Mineure en démographie 8.3 Reconfiguration du Diplôme en administra affaires 	Décision Décision tion des Décision		PA. Chiasson L. Roy M. Robichaud
	8.4 Reconfiguration des programmes en écon (spécialisation, majeure et mineure)	omie Décision		L. Roy
	8.5 Reconfiguration du Baccalauréat en gestion l'information (régime régulier)	on de Décision		M. Robichaud
	8.6 Reconfiguration du Baccalauréat en gestion l'information (régime coopératif)	on de Décision		M. Robichaud
	8.7 Mise en vigueur des programmes reconfig Baccalauréat en gestion de l'information (régulier et régime coopératif)			M. Robichaud
	8.8 Nouveau règlement universitaire 2A (Progreconfigurés)	rammes Décision		P. Robichaud
	8.9 Modifications au règlement universitaire 4. limites d'admission)	3 (Dates Décision		P. Robichaud
	8.10 Modifications au règlement universitaire 10 (Réadmission au même programme)	Décision		P. Robichaud
	8.11 Résolutions transmises à titre d'informatio	n Information		L. Castonguay
9.	Reconfiguration des programmes - date d'entrée e	n vigueur Décision		N. Boucher
10.	Réception du procès-verbal CCJ-120313	Réception	X	G. Snow
11.	Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)	Décision		N. Boucher
	 11.1 Évaluation du Baccalauréat en art dramati 11.2 Évaluation de la Maîtrise en travail social 11.3 Nouveau programme articulé de Baccappliqué en gestion des services finar 	alauréat	X	
12.	Nominations	Décision	X	G. Snow
	 Bureau de direction du Sénat académique (J. Guitard) Comité conjoint de la planification (PH. M. Comité d'appel du Sénat académique (Membres : D. Babineau et PH. Marquis; suppléants : MM. Bezeau et J. Guitard) 	larquis)		
	12.4 Comité d'attestation d'études (Membres : J. Thibeau et PH. Marquis; suppléants : J. Guitard et D. Babineau)			
	 12.5 Comité de sélection des grades honorifiqu (L. Dumas-Sluyter* et J. Guitard) 12.6 Comité des programmes (D. Babineau et l' Comité ad hoc sur la viabilité des program impact sur l'avenir de l'Université (V. Basquard) 	E. Urbain) mes et leur		
	* Mandat renouvelable			
13.	Troisième année en éducation au Campus de Ship		X	M. Robichaud
14.	Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	n Information		Y. Fontaine
15.	Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CC et CGV-120414	GV-120326 Information	Х	Y. Fontaine
16.	Affaires nouvelles	Information		G. Snow
17.	Prochaine réunion : le vendredi 24 août 2012	Information		G. Snow
18.	Évaluation du président d'assemblée	Information		Y. Fontaine
19.	Clôture			Y. Fontaine

Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes

Processus et échéancier révisé (avril 2012)

Calendrier	Étape
avril - juin 2012	Validation du Guide d'évaluation et questionnaire — phase II : rencontre avec les unités académiques assujetties à l'exercice (13 avril 2012).
	Modifications finales au Guide d'évaluation et questionnaire.
	Lancement du processus de cueillette de données (autoévaluation) : mi-mai 2012 — 21 décembre 2012.
	Finaliser la méthodologie d'évaluation des données.
août – 30 septembre 2012	Présentation de la méthodologie d'analyse des données (approche, grilles, etc.) au Sénat académique du mois d'août 2012.
	Modifications si jugées nécessaires.
	Remise des outils d'analyse aux unités académiques assujetties à l'exercice.
décembre 2012	Réception des autoévaluations jusqu'au 21 décembre 2012.
janvier 2013 – 30 avril 2013	Analyse des données et formulation des recommandations préliminaires pour chacun des programmes ciblés.
mai 2013- 30 juin 2013	Envoi des recommandations préliminaires du Comité ad hoc aux unités académiques ciblées. Rencontres avec les unités académiques au besoin.
	Réception des réactions des unités académiques quant aux réactions préliminaires au plus tard le 30 juin 2013.

juillet 2013 – fin septembre 2013 Analyse des réactions	Analyse des réactions des unités académiques et formulation des recommandations finales.
octobre-novembre 2013	Dépôt du rapport final.
	Présentation au Sénat académique à l'automne 2013.*

*Étant donné que cet exercice va contenir des recommandations en lien avec 22 programmes, il faudrait possiblement envisager un Sénat extraordinaire afin d'adresser le rapport final soumis par le Comité ad hoc.

Résolution :

Que l'échéancier pour le dépôt et l'examen du rapport final produit par le Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes soit reporté à la fin de la session d'automne 2013. Politique sur l'enregistrement sonore et visuel, la diffusion et la prise de photographies pendant les réunions du Bureau des gouverneurs

Préambule :

Le public est généralement invité aux réunions du Bureau des gouverneurs qui se tiennent dans les locaux de l'Université;

L'Université d'Ottawa vise à oeuvrer en respectant les normes les plus élevées de transparence et de bonne gouvernance.

Les membres du Bureau des gouverneurs ont droit à un climat serein pour leurs discussions qui se doivent d'être vigoureuses et libres d'influence;

Les membres du Bureau et les invités du Bureau ont aussi droit à leur « image » et le droit d'être protégés contre une diffusion indue ou falsifiée de leur image.

Il est résolu :

1

Dans la présente politique, le terme « instruments d'enregistrement » comprend tout appareil visant à enregistrer par voie photographique, vidéo ou audio, une image, un son ou une conversation et comprend les téléphones cellulaires, les caméras et les appareils photo.

- 1. Les réunions du Bureau sont enregistrées en entier par vidéo caméra par un dispositif opéré par le personnel de l'Université. L'enregistrement des réunions est diffusé intégralement sur le Site internet de l'Université.
- 1. Les réunions à huis clos du Bureau ne sont pas enregistrées.
- 1. Seul le procès-verbal des réunions adopté par le Bureau fait foi des délibérations du Bureau.
- L'enregistrement audio ou vidéo par un instrument d'enregistrement privé ou externe à l'Université est interdit.

Approuvée par le Bureau des gouverneurs le 30 mars 2009. Université d'Ottawa

http://www.caut.ca/pages.asp?page=281&lang=2

Extraits de l'énoncé de principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions post-secondaires

Approuvé par le Conseil de l'ACPPU, novembre 2002; modifications de forme, février 2008.

- Les universités et les collèges qui reçoivent des fonds publics des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral sous forme de subventions directes, de prêts aux étudiants, de programmes de bourses ou autres paiements de transfert directs ou indirects doivent les utiliser de manière responsable. Les universités et les collèges doivent rendre compte de l'administration de ces fonds publics. L'obligation de rendre compte exige la transparence. Les universités et les collèges doivent s'ouvrir à l'examen public, ouvrir leurs livres, dévoiler leur direction, leurs politiques et leur administration, rendre publics leurs débats et faire preuve de transparence dans leurs décisions. La transparence doit être la méthode normale de fonctionnement des universités et des collèges.
- La structure décisionnelle et les activités financières des universités et des collèges ainsi que leur conseil d'administration, leurs organes et leurs comités constitutifs devraient être publics et transparents. Les réunions de ces groupes ne peuvent se tenir temporairement à huis clos que pour le traitement de questions relatives au personnel ou à des étudiants ou pour la négociation de contrats¹. Il incombe aux membres du corps universitaire participant aux réunions à huis clos ou à une portion à huis clos de ces réunions de respecter la confidentialité des délibérations. Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique.